

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



20134141

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

03 NOV. 2020

Greffier
Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0426 044 784

Nom

(en entier) : FLORIMO

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue du Chenêt 1 - 5150 Floriffoux

Objet de l'acte : Modification mandats

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2020.

L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Marie-Christine de SCHAEZEN van BRIENEN de son mandat d'administrateur. Par un vote spécial et à l'unanimité, l'assemblée accepte la démission de Madame Marie-Christine de SCHAEZEN van BRIENEN avec effet au 31 décembre 2019. Décharge de sa mission lui est donnée pour l'année 2019 à la présente AG.

L'assemblée générale, à l'unanimité, confirme la nomination la SA COGEFLOR en tant qu'administrateur avec effet au 1er janvier 2020. L'assemblée à l'unanimité, confirme avoir accepté la nomination de Guillaume de DORLODOT en qualité de représentant permanent de la SA COGEFLOR. Le mandat d'administrateur de COGEFLOR expirera à l'AG 2024 et sera exécuté à titre gratuite sauf décision contraire de l'AG.

L'assemblée générale prend acte et confirme à l'unanimité avoir accepté la nomination de Madame Marie-Christine de SCHAEZEN van BRIENEN en qualité de représentant permanent de la société AGRIFLOR SA en lieu et place de Monsieur Etienne de DORLODOT. Cette nomination est acceptée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2020.

L'assemblée générale prend acte et confirme à l'unanimité avoir accepté la nomination de Monsieur Gauthier de DORLODOT en qualité de représentant permanent de la société SOGES SA en lieu et place de Monsieur Etienne de DORLODOT. Cette nomination est acceptée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Pour extrait conforme,
Etienne de DORLODOT
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).